

## CONSOMMATION Electricité : vers une hausse des tarifs ?

La Commission de régulation de l'énergie a recommandé lundi une augmentation des tarifs de l'électricité, qui toucherait 27 millions de consommateurs, particuliers et professionnels.



Photo HD Photo d'illustration Julio Pelaez

Le gendarme de l'énergie a recommandé lundi d'augmenter en moyenne de 0,8 % les tarifs réglementés de vente d'électricité appliqués à environ 27 millions de consommateurs, du fait d'évolutions récentes d'éléments entrant dans la composition de ces tarifs.

Dans le détail, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) juge nécessaire d'augmenter de 0,7 % les tarifs pour les particuliers et de 1,6 % les tarifs pour les très petits professionnels.

Elle propose une hausse entre 1 % et 1,2 % de certains tarifs pour les professionnels dans les zones non connectées au réseau métropolitain (Corse, Outre-mer).

### Pour compenser la hausse des coûts

Cette proposition d'augmentation exceptionnelle

*"prend notamment en compte la hausse de l'obligation pesant sur les fournisseurs en matière de certificats d'économies d'énergie (CEE) ainsi que l'évolution du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) à partir du 1er janvier 2018", a expliqué la CRE dans un communiqué.*

C'est-à-dire d'une part, la hausse de l'obligation faite aux fournisseurs d'énergie de financer des actions d'efficacité énergétique, qui *va augmenter le coût de ce dispositif pour EDF*, et d'autre part, la révision du tarif d'utilisation des réseaux d'électricité (*applicable à tous les fournisseurs d'électricité*).

Ce dernier a évolué au 1er janvier après une décision de justice qui oblige les gestionnaires de réseaux (Enedis, etc.) à rémunérer les fournisseurs de courant pour certains services de gestion qu'ils lui rendent.

Le ministère doit se prononcer "prochainement"

"La décision du ministère de la Transition écologique et solidaire interviendra prochainement", a simplement précisé le ministère.

## Tarifs : comment ça marche ?

Les tarifs réglementés de l'électricité, appliqués par EDF à environ 27 millions de Français, ont déjà augmenté de 1,7 % le 1er août 2017, dans le cadre de la révision annuelle de ces tarifs.

Ils sont calculés en additionnant les coûts de l'énergie (prix sur le marché de gros et **prix du nucléaire historique**), le coût d'acheminement de l'électricité (réseaux de transport et de distribution) et le coût de commercialisation.

La CRE propose une évolution de ces tarifs et le gouvernement a trois mois pour s'y opposer.

L'évolution des tarifs doit être entérinée par une décision du gouvernement publiée au Journal officiel.

Les tarifs réglementés de l'électricité cohabitent depuis dix ans avec des offres de marché à prix libre, proposées par EDF et des fournisseurs alternatifs. Ils sont contestés par les concurrents d'EDF et plusieurs recours ont été déposés pour les supprimer.

AFP